

Schéma de Cohérence Territoriale

# CAHORS & SUD DU LOT

*1- Rapport de présentation*

**Partie n°7**

**INDICATEURS DE SUIVI DU SCoT**

**Dossier Approuvé –juin 2018**

Monsieur Jean-Marc Vayssouze-Faure  
Président,

Vu pour être annexé à la délibération  
du Comité Syndical approuvant le SCoT  
en date du



12, rue Edouard Branly  
82 000 MONTAUBAN  
05 63 92 11 41  
[sud-ouest@citadia.com](mailto:sud-ouest@citadia.com)  
<http://www.citadia.com>



Items suivis	Objectifs du SCoT (DOO)	Indicateurs	Objectifs qualitatifs ou quantitatif à atteindre	Etat O	Date et source de la donnée état O	Suggestion de sources de données complémentaires	Précisions sur le mode de calcul	Précision sur la périodicité de suivi
<b>Programmation du DEVELOPPEMENT URBAIN ET ECONOMIQUE</b>	O.2	Nombre de logements produits sur : - le pôle urbain, - les pôles d'équilibres, - les pôles de services - les communes rurales	Respect des objectifs de production de logements fixés au SCoT	Diagnostic du SCoT : 394 logements par an en moyenne entre 2006 et 2015 (Sitadel)  - pôle urbain : 98 - pôles d'équilibres : 79 - pôles de services : 25 - communes rurales : 191	SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Analyse à partir des données INSEE, SITADEL ou des bases de permis de construire des services urbanismes communaux ou intercommunaux	Permis délivrés	A chaque évolution / élaboration de PLU ou suivi annuel par EPCI
	O.2	Répartition du parc de logements sur : - le pôle urbain, - aire urbaine - les communes rurales	Maîtrise de la croissance périphérique sur l'Aire urbaine	Pôle urbain : 31% Aire urbaine (couronne périurbaine) : 25% Communes rurales 44%	SCoT Cahors Sud Lot approuvé			
	O.9	Nombre de logements produits en réhabilitation par les EPCI	Respect des objectifs de reconquête du parc vacant fixés au SCoT	Objectifs du SCoT	SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Analyse à partir des données SITADEL ou des bases de permis de construire des services urbanismes communaux ou intercommunaux Opérations spécifiques sur les centre-ville – centre bourg, quartiers anciens	Permis délivrés, dossiers financés ...	A chaque évolution / élaboration de PLU ou suivi annuel par EPCI
	O.10	Nombre de logements à caractère social produits sur le pôle urbain et les pôles d'équilibres	Respect des objectifs de mixité sociale fixés au SCoT	Diagnostic du SCoT	SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Analyse à partir des données des services urbanismes communaux ou intercommunaux, bailleurs sociaux, préfecture		A chaque évolution / élaboration de PLU ou suivi annuel par EPCI
	O.3 O.4 O.7	Développement économique - Nombre d'emplois créés	Maintien du ratio-emploi/habitants	1 emploi pour 2.7 habitants	SCoT Cahors Sud Lot approuvé / Pays	Données INSEE		Tous les 3 ans (ou selon disponibilité source INSEE)
	O.7	Développement économique - Foncier réservé à vocation économique	Respect des objectifs de foncier à mobiliser fixés au SCoT	Foncier à vocation d'activité repéré dans le diagnostic du SCoT	SCoT Cahors Sud Lot approuvé		Foncier artificialisé après la date d'approbation du SCoT	A chaque évolution / élaboration de PLU ou suivi annuel par EPCI

Items suivis	Objectifs du SCoT (DOO)	Indicateurs	Objectifs qualitatifs ou quantitatifs à atteindre	Etat O	Date et source de la donnée état O	Suggestion de sources de données complémentaires	Précisions sur le mode de calcul	Précision sur la périodicité de suivi
Amélioration des DEPLACEMENTS et des MOBILITES	O.13	Développement des transports alternatifs à la voiture	Nombre d'aires de covoiturages ou de parcs multimodaux créés ou aménagés	Parkings relais existants inscrits à la carte du DOO	SCoT Cahors Sud Lot approuvé			Tous les 3 ans
			Linéaire de voie cyclable	Objectifs fixés au DOO / voie verte	SCoT Cahors Sud Lot approuvé			Tous les 6 ans
Prise en compte des ESPACES AGRICOLES et des ESPACES FORESTIERS	O.19	Surfaces des espaces agricoles consommés en vue de l'urbanisation	Evaluation de la consommation des espaces agricoles pour l'urbanisation	Carte des espaces agricoles mentionnée dans le PADD (disponible sur le SIG)	SCoT Cahors Sud Lot approuvé	BD MAJC		A chaque évolution / élaboration de PLU + suivi par le SCoT tous les 3 ans
	O.19	Densités mises en œuvre en matière d'habitat (logements/hectare) ou en matière d'emploi (emplois créés/hectare) dans les espaces agricoles consommés en vue de l'urbanisation	Analyse de l'optimisation des espaces agricoles consommés en fonction des enjeux de l'agriculture		SCoT Cahors Sud Lot approuvé		Tableau des densités attendues (#P82 et #P83) en fonction de la typologie des espaces agricoles consommés	A chaque évolution / élaboration de PLU
	O.4	Occupation agricole des sols	Quantification et évolution des surfaces déclarées comme agricoles / de la SAU dans le recensement général agricole		SCoT Cahors Sud Lot approuvé	RPG, RGA Données de la Chambre d'Agriculture		Tous les 6 ans
	O.4	Surfaces agricoles préservées de l'urbanisation	Evaluation des espaces agricoles protégés par un zonage correspondant dans les documents d'urbanisme		Zonages du document d'urbanisme en vigueur au moment de l'évaluation, s'il existe			A chaque évolution / élaboration de PLU

Items suivis	Objectifs du SCoT (DOO)	Indicateurs	Objectifs qualitatifs ou quantitatifs à atteindre	Etat O	Date et source de la donnée état O	Suggestion de sources de données complémentaires	Précisions sur le mode de calcul	Précision sur la périodicité de suivi
Modération de la CONSOMMATION FONCIERE pour l'urbanisation	O.19	Surfaces consommées depuis la mise en œuvre du SCoT, par typologie (espaces agricoles, espaces naturels, friches) et en fonction des destinations (habitat, activités économiques, bases touristiques, équipements, infrastructures, espaces verts aménagés, ...)	Actualisation de la base de données du SCoT relative à la consommation foncière	Diagnostic de la consommation foncière dans le Rapport de Présentation du SCoT et SIG associé : <u>Consommation annuelle observée</u> : 85 ha par an par l'habitat <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grand Cahors : 41.3 ha/an</li> <li>• Pays Lalbenque-Limogne : 18.1 ha/an</li> <li>• Quercy Blanc : 9.1 ha/an</li> <li>• Vallée du Lot et du Vignoble : 16.9 ha/an</li> </ul>	SCoT Cahors Sud Lot approuvé	PLU, PLUi, Cartes communales		Tous les 3 ans
	O.19	Optimisation des surfaces consommées et respect des densités prescrites par le SCoT	Analyse de la compatibilité du projet d'urbanisme avec les objectifs de densification du SCoT		SCoT Cahors Sud Lot approuvé		Tableau des densités attendues (PR.105 et 106) en fonction des destinations des zones d'urbanisation	A chaque évolution / élaboration de PLU

Items suivis	Objectifs du SCoT (DOO)	Indicateurs	Objectifs qualitatifs ou quantitatifs à atteindre	Etat O	Date et source de la donnée état O	Suggestion de sources de données complémentaires	Précisions sur le mode de calcul	Précision sur la périodicité de suivi
Amélioration de la gestion du cycle de l'EAU	O.14	Evolution des volumes d'eau consommés (eau potable, irrigation, eau brute pour l'industrie)	Analyse de la consommation d'eau sur le territoire (dans le prolongement des objectifs du SDAGE)	Etat Initial de l'Environnement du Rapport de Présentation du SCoT	SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Rapports annuels des syndicats gestionnaires Portail de l'Agence de l'Eau (données communales synthétiques)		A chaque évolution / élaboration de PLU
	O.14	Qualité des masses d'eau superficielles et souterraines (selon les critères du SDAGE)	Analyse de l'évolution de la qualité de la ressource en eau (dans le prolongement des objectifs du SDAGE)	Etat Initial de l'Environnement du Rapport de Présentation du SCoT	SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Données du SDAGE et des SAGE		A chaque évolution / élaboration de PLU
	O.14	Mise en œuvre / actualisation des Schémas Directeurs d'Assainissement  Gestion du pluvial	Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement incluant un volet pluvial, à l'échelle de l'EPCL compétente en matière de document d'urbanisme		SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Rapports annuels des syndicats gestionnaires Portail de l'Agence de l'Eau (données communales synthétiques)		A chaque évolution / élaboration de PLU
	O.14	Capacité résiduelle des stations d'épuration	Analyse de l'adéquation entre la capacité de l'assainissement collectif en place et les besoins générés dans le projet d'urbanisme	Dernier rapport d'activité de l'Eau et de l'Assainissement	SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Rapports annuels des syndicats gestionnaires Portail de l'Agence de l'Eau (données communales synthétiques)	Le scénario démographique retenu dans le PLU sera converti en équivalents-habitants et confronté à la capacité résiduelle de la station d'épuration	Tous les 3 ans
	O.14	Moyens mobilisés pour lutter contre la dégradation de la ressource en eau et à préserver les captages d'eau potable	Analyse de la compatibilité du projet d'urbanisme avec la préservation de la ressource en eau potable		SCoT Cahors Sud Lot approuvé		Appréciation des outils proposés par le PLU : zonage A, zonage N, inventaire Loi Paysage, Espace Boisé Classé, Orientation d'Aménagement et de Programmation, articles du règlement visant à limiter l'imperméabilisation, ...	A chaque évolution / élaboration de PLU

Items suivis	Objectifs du SCoT (DOO)	Indicateurs	Objectifs qualitatifs ou quantitatif à atteindre	Etat O	Date et source de la donnée état O	Suggestion de sources de données complémentaires	Précisions sur le mode de calcul	Précision sur la périodicité de suivi
Protection et restauration de la TRAME VERTE ET BLEUE	O.20	Localisation, délimitation et superficie des réservoirs de biodiversité	Analyse de la compatibilité du projet d'urbanisme avec les réservoirs délimités dans les TVB du SCoT		SCoT Cahors Sud Lot approuvé /PNR	Photographies aériennes, inventaires de terrain Etudes du PNRCQ	Superposition avec le SIG du SCoT : tout ajustement de la TVB du SCoT au moment de sa traduction locale dans le PLU devra faire l'objet d'une motivation renforcée	A chaque évolution / élaboration de PLU
	O.20	Localisation, délimitation et superficie des corridors écologiques	Analyse de la compatibilité du projet d'urbanisme avec principes de corridors des TVB du SCoT					
	O.20	Localisation, traduction et emprise des coupures d'urbanisation	Analyse de la compatibilité du projet d'urbanisme avec principes de corridors des TVB du SCoT					
Valorisation du PATRIMOINE PAYSAGER	O.16 O.17	Nombre de sites protégés pour des motifs paysagers  Initiatives en faveur de la valorisation du patrimoine vernaculaire local (bâti, végétal, visuel, ...)	Evolution des mesures protectrices en faveur du patrimoine paysager	Etat Initial de l'Environnement du Rapport de Présentation du SCoT	SCoT Cahors Sud Lot approuvé /PNR	Porter A Connaissance de l'Etat Etudes du PNRCQ Etudes du CAUE46	Evolution des mesures réglementaires depuis l'approbation du SCoT : évolution des périmètres institutionnels (protégeant les Monuments Historiques, Sites Classés ou Inscrits, ...) Engagement de la collectivité dans une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, ... Inventaires Loi Paysage dans les PLU, ...	
	O.8 O.16 O.17	Moyens mobilisés pour améliorer l'intégration paysagère des extensions urbaines et des zones d'activités	Analyse de la compatibilité du projet d'urbanisme avec les principes de valorisation paysagère édictés dans le DOO du SCoT		Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU et PLUi	Etudes du PNRCQ Etudes du CAUE46	Appréciation des outils proposés par le PLU : zonage A, zonage N, inventaire Loi Paysage, Espace Boisé Classé, Orientation d'Aménagement et de Programmation, articles du règlement sur l'aspect extérieur des constructions, ...	A chaque évolution / élaboration de PLU

Items suivis	Objectifs du SCoT (DOO)	Indicateurs	Objectifs qualitatifs ou quantitatif à atteindre	Etat O	Date et source de la donnée état O	Suggestion de sources de données complémentaires	Précisions sur le mode de calcul	Précision sur la périodicité de suivi
<b>Prise en compte de la sobriété ENERGETIQUE dans l'habitat et les déplacements et LUTTE CONTRE L'EFFET DE SERRE</b>	O.15	<b>Promotion de l'exemplarité énergétique des collectivités</b>	Réalisation d'un plan de rénovation énergétique pour les bâtiments publics (dans le prolongement du PCET et de l'Agenda 21)	Diagnostic du PCET	PCET SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Collectivités		Tous les 3 ans
	O.15	<b>Linéaire de pistes cyclables et de cheminements doux</b>	Evaluation de l'évolution du linéaire de pistes cyclables et de cheminements doux		SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Collectivités	Appréciation des outils proposés par le PLU : Emplacements Réservés, Orientation d'Aménagement et de Programmation	Tous les 3 ans
	O.15	<b>Surfaces dédiées à l'accueil d'aires de covoiturage</b>	Evaluation de l'évolution surfaces dédiées à l'accueil d'aires de covoiturage		SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Collectivités	Appréciation des outils proposés par le PLU : Emplacements Réservés, Orientation d'Aménagement et de Programmation, zonage spécifique, ...	Tous les 3 ans
	O.15	<b>Production d'énergies renouvelables sur le territoire (puissance, nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées pour ces projets, ...)</b>	Evaluation de la progression de la part des énergies renouvelables dans les énergies utilisées sur le territoire (en sachant que la biomasse, le bois-énergie et la géothermie sont encouragés par le SCoT)	Diagnostic du PCET Etat Initial de l'Environnement du Rapport de Présentation du SCoT	PCET SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Données du PCET		Tous les 3 ans
	O.15	<b>Surfaces artificialisées dédiées à l'accueil de dispositifs de production d'énergies renouvelables</b>	Evaluation des surfaces imperméabilisées réinvesties pour l'accueil de dispositifs d'énergies renouvelables	Diagnostic du PCET Etat Initial de l'Environnement du Rapport de Présentation du SCoT	PCET SCoT Cahors Sud Lot approuvé	Données du PCET	Appréciation des outils proposés par le PLU : Emplacements Réservés, Orientation d'Aménagement et de Programmation, zonage spécifique, ...	A chaque évolution / élaboration de PLU

Items suivis	Objectifs du SCoT (DOO)	Indicateurs	Objectifs qualitatifs ou quantitatif à atteindre	Etat O	Date et source de la donnée état 0	Suggestion de sources de données complémentaires	Précisions sur le mode de calcul	Précision sur la périodicité de suivi
<p><b>Prise en compte accrue du RISQUE INONDATION</b></p> <p><b>(les autres risques doivent par ailleurs être pris en compte)</b></p>	<p><b>O.21</b></p> <p><b>O.14</b></p>	<p><b>Lutte contre l'imperméabilisation des sols dans les secteurs inadaptés car en amont de sites inondables</b></p>	<p>Analyse de la compatibilité du projet d'urbanisme avec le principe de limitation de l'imperméabilisation des sols, de gestion des ruissellements et de lutte contre les inondations</p>		<p>SCoT Cahors Sud Lot approuvé</p>	<p>BD CIZI (atlas des zones inondables) Données des SAGE, Contrats de Rivières, ... Données Etat, données topographiques et données de terrain</p>	<p>Appréciation des outils proposés par le PLU : zonage A, zonage N, inventaire Loi Paysage, Espace Boisé Classé, Orientation d'Aménagement et de Programmation, articles du règlement visant à limiter l'imperméabilisation, ...</p>	<p>A chaque évolution / élaboration de PLU</p>